



## AVIS PUBLIC

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :**

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, par voie de résolution numéro 11811-10-2022 TNO, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15, et aux jours suivants :

Mardi 17 janvier  
Mardi 14 février  
Mardi 14 mars  
Mardi 11 avril  
Mardi 9 mai  
Mardi 13 juin  
Mardi 11 juillet  
*Aucune séance en août*  
Mardi 12 septembre  
Mardi 10 octobre  
Mercredi 22 novembre  
Mardi 12 décembre

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIX-SEPTIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.**

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau



---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 17 octobre 2022 (*modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387*).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour d'octobre deux-mille-vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau